



14075 - Pas de prière surérogatoire à faire avant la prière du vendredi

question

Y-a-t-il une prière surérogatoire à faire avant et après la prière du vendredi ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'y a pas de prière surérogatoire à faire avant la prière du vendredi selon le plus juste des deux avis émis par les ulémas (à ce sujet). Mais il est recommandé au musulman, une fois à la mosquée, d'effectuer autant de rak'a que possible en marquant une pause après chaque deux rak'a, compte tenu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **Les prières du jour et celles de la nuit se font par groupe de deux rak'a** (rapporté par l'iman Ahmad et les auteurs des Sunan grâce à une belle chaîne ; l'essentiel du hadith est cité dans le Sahih sans la mention du dhikr du jour).

Il a également été rapporté de façon sûre que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a donné en de nombreux hadith des indications qui montrent que ce qui est recommandé au musulman arrivant à la mosquée le vendredi c'est d'effectuer autant de prières que possible avant l'arrivée de l'imam. Cependant le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) n'a pas précisé deux ou quatre rak'a ou plus car tout cela est bon. Mais le minimum de rak'a à effectuer est de deux en guise de salut à la mosquée. Quant à la prière facultative à faire après celle du vendredi, elle consiste au minimum en deux rak'a en vertu de cette parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **Que celui d'entre vous qui veut prier après la prière du vendredi fasse quatre rak'a** (rapporté par Mouslim, djouma, 881).

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) effectuait chez lui deux rak'a après la prière du vendredi. Puisse Allah assister tous à faire ce qu'il agréé.